



ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Suite à la loi de transformation de la Fonction publique, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics a été sérieusement entravée... mais pas supprimée. Face au rectorat, les militantes et militants de la FSU continuent de défendre les collègues en les conseillant et en les aidant à faire leurs réclamations, en intervenant pour faire valoir les droits de toutes et tous dans la transparence. Non-titulaire ne veut pas dire sans droits. En votant FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux pour les non-titulaires.

Benoît Teste
Secrétaire général
de la FSU

Vos élu·es agissent pour :

VOTRE SALAIRE

Les non-titulaires de l'Éducation nationale sont encore plus mal payés que les titulaires. Grâce à la lutte menée par la FSU, le gouvernement a enfin engagé un processus de revalorisation du point d'indice. Mais pour la FSU, c'est insuffisant. La revalorisation générale par l'augmentation du traitement indiciaire est une urgence qui doit s'accompagner de la mise en place d'une grille nationale que la FSU revendique.

VOS DROITS

Les non-titulaires ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire mais, grâce à l'action de la FSU, ils et elles ont des droits à faire valoir. Dans les CCP, les représentant·es FSU des personnels agissent au quotidien pour défendre vos droits : préparation des concours, accès au CDI, amélioration de la grille salariale, indemnités, congés santé, contrat, indemnisation chômage, retraite...

VOTRE TITULARISATION

Pour la FSU, la lutte contre la précarité est un combat permanent. Nous revendiquons un plan massif de titularisation rapide de toutes et tous les contractuel·les qui le souhaitent, prenant en compte toute l'expérience professionnelle antérieure. Un tel plan doit être corrélé à l'arrêt du recours facilité au contrat pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction publique.

LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Classes surchargées, injonctions contradictoires, réformes qui se succèdent au mépris de l'intérêt des élèves et des conditions de travail des personnels... Nos métiers sont bien malmenés et la situation des non-titulaires est difficile. Mais une FSU forte permet de faire respecter les droits et de combattre les dérives managériales, de les dénoncer et de s'en protéger. Notre expertise est reconnue de toutes et tous !

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU



SUR LE TERRAIN

Les élu-es et militant-es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les établissements et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations nécessaires avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



CCP

Commission Consultative Paritaire

Refus de temps partiel, de congé formation ou d'absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement, révision du compte-rendu de l'entretien professionnel... malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CCP conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les élu-es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé-es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

Abdoul Faye, Paul Batut
Élus en CCP

POUR UN PLAN DE TITULARISATION RÉEL

La FSU a renouvelé dans ses mandats un plan de titularisation des non-titulaires pour non seulement résorber définitivement la précarité dans la Fonction publique mais également juguler la pénurie de personnels engendrée par les politiques néolibérales. C'est pourquoi elle exige :

- un plan massif qui garantisse la titularisation des non-titulaires qui le souhaitent,
- un ré-emploi des non-titulaires jusqu'à la titularisation,
- le rétablissement immédiat du concours réservé dit « Sauvadet ».

POUR UNE AUGMENTATION SUBSTANTIELLE DES SALAIRES

Les représentant-es de la FSU ont obtenu l'élaboration d'une grille de salaires avec un avancement périodique déconnecté de l'évaluation professionnelle pour tous les non-titulaires de l'académie avec la circulaire 2017-038. Attachée à une gestion nationale des non-titulaires, la FSU revendique :

- une harmonisation nationale des grilles de salaire sur la grille plus favorable (Île-de-France) voire a minima sur le pied de grille du ou de la fonctionnaire remplacé-e,
- une meilleure reconnaissance de l'expérience professionnelle et du niveau de diplôme à l'embauche,
- une révision de la périodicité de l'avancement indiciaire afin de permettre aux collègues d'évoluer pleinement dans la grille indiciaire,
- une augmentation salariale basée sur le traitement indiciaire et non sur des primes.

POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les représentant-es de la FSU s'engagent pour :

- le respect du droit à une formation solide dès le recrutement,
- le respect des textes réglementaires dans les libellés des contrats,
- la lutte contre toutes formes de discriminations notamment celles liées aux actes de gestion des non-titulaires,
- une application effective de la portabilité du CDI au niveau national,
- la limitation des services partagés qui engendrent une dégradation des conditions de travail,
- l'établissement de contrats à l'année au lieu de la multiplicité de petits contrats, et l'établissement de contrats CDI à temps complet et non incomplet,
- le renforcement et le rétablissement des attributions des CCP : consultation sur toutes les décisions relatives aux congés, à la formation, à la mobilité, aux non-renouvellements de contrat, aux quotités de service. Rétablissement des CCP sur les sujets d'ordre collectif notamment les affectations, les avancements indiciaires, l'évolution du cadre de gestion des non-titulaires.

